

## **Championnat Départemental Interclubs**

<b>Annexe 2</b>
Adoption : 13/09/2025
Entrée en vigueur : 13/09/2025
Validité : saison 2025 / 2026

### **Amendes**

Nombre de pages : 1

#### **1. AMENDES**

Forfait général ou désistement tardif d'une équipe	250€
Forfait d'une équipe sur une journée (saison régulière ou phase finale)	100€
Non respect des clauses de l'article 5.1.1 pour l'obligation de JA	150€ par formé manquant
Non respect des clauses de l'article 5.1.1 pour l'obligation de GEO	75€ par formé manquant
Absence de juge-arbitre sur une rencontre de saison régulière entraînant un forfait (article 12.1)	100€
Absence de GEO sur une rencontre de saison régulière (article 12.3)	50€
Retard de plus de 7 jours dans la communication des résultats (article 19.3)	10€
<b>Absence d'arbitre sur une phase finale de D2</b>	<b>100€</b>